



REGLES GÉNÉRALES DES DURABILITES INDICATIVES SELON LA ZONE GEOGRAPHIQUE GAMME DAO, WRAPPING, IMN ET FILMS DE PROTECTION*

DURABILITES INDICATIVES:

Les durabilités indicatives⁽¹⁾ qui figurent sur les fiches techniques produits des gammes DAO, WRAPPING, IMN et FILMS DE PROTECTION* sont données pour des films HEXIS non modifiés, non transformés, pour une exposition verticale ($\pm 10^\circ$) en climat Europe Centrale (ce qui correspond à la zone géographique I). Les conditions de durabilité sont inhérentes à cette position à quelques degrés près. Les autres positions accentuent les chocs climatiques et une altération de brillance, de couleur, voire un léger poudrage peuvent apparaître. Une application sur capot de véhicule est particulièrement sévère, du fait de l'exposition horizontale et de l'échauffement apporté par le moteur.

Le tableau ci-dessous présente les formules de conversion permettant d'estimer la durabilité⁽¹⁾ pour une autre orientation et/ou une autre zone géographique.

	Zone 1 Verticale	Zone 1 Non vertical	Zone 1 Horizontal	Zone 2 Verticale	Zone 2 Non vertical	Zone 2 Horizontal	Zone 3 Verticale	Zone 3 Non vertical	Zone 3 Horizontal
Calcul des Durabilités Indicatives ⁽¹⁾	Durabilités indicatives figurants sur les fiches techniques produits (Di1)	Di1 * 0,50	Di1 * 0,35	Di1 * 0,65	Di1 * 0,35	Di1 * 0,15	Di1 * 0,35	Di1 * 0,15	Di1 * 0,10

Définition des zones climatiques :

Zone géographique 1 :

Allemagne, Andorre, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Biélorussie, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Canada, Croatie, Danemark, Estonie, Etats-Unis d'Amérique (hors états cités en zone 2), Finlande, France métropolitaine, Géorgie, Groenland, Hongrie, Islande, Irlande, Italie (nord de Rome), Kazakhstan, Lettonie, Lichtenstein, Lituanie, Luxembourg, Moldavie, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Rép. Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Russie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Ukraine.

Zone géographique 2 :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Antilles (les), Argentine, Australie (Etats du sud), Bahamas, Bangladesh, Barbade, Belize, Bhoutan, Birmanie, Bolivie, Brésil, Bulgarie, Cambodge, Cap vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Corée, Costa Rica, Crète, Cuba, Espagne, Equateur, Etats-Unis d'Amérique (Etats d'Arizona, Californie, Floride, Nevada, Nouveau Mexique, Texas, Utah), Fidji, FWI (Guadeloupe, Martinique...), Grèce, Guatemala, Guyane, Haïti, Honduras, Inde, Indonésie, Iles Caraïbes, Italie (sud de Rome), Jamaïque, Japon, Kirghizstan, Laos, Lesotho, Macédoine, Malaisie, Maldives (les), Malte, Mongolie, Népal, Nicaragua, Nouvelle-Zélande, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Polynésie, Porto Rico, Portugal, Rép. coopérative du Guyana, Rép. Dominicaine, Sardaigne, Salvador, Singapour, Sri Lanka, Surinam, Swaziland, Syrie, Tadjikistan, Taïwan, Thaïlande, Timor oriental, Turquie, Turkménistan, Uruguay, Venezuela, Vietnam.

Zone géographique 3 :

Algérie, Angola, Arabie Saoudite, Australie (Etats du nord et zones désertiques), Bahreïn, Bénin, Botswana, Burkina Fasso, Burundi, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Djibuti, Egypte, Emirats arabes unis, Erythrée, Ethiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée-Equatoriale, Ile Maurice, Ile de la Réunion, Iraq, Iran, Israël, Jordanie, Kenya, Koweït, Liban, Libéria, Libye, Madagascar, Malawi, Mali, Maroc, Mauritanie, Mexique, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, Oman, Ouganda, Palestine, Qatar, Rép. Centrafricaine, Rép. démocratique du Congo, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Sahara Occidental, Somalie, Soudan, Tchad, Tanzanie, Togo, Tunisie, Yémen, Zambie, Zimbabwe.

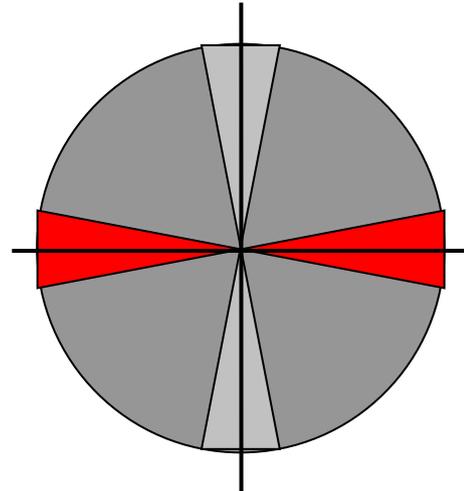
Toutes zones désertiques.

Toutes zones d'altitude supérieure à 1000 m.

* Hors BODYFENCE

Définition des orientations :

Exposition Verticale :	$\pm 10^\circ$ par rapport à la verticale
Exposition non Verticale :	11 à 79° par rapport à la verticale
Exposition Horizontale :	80 à 90° par rapport à la verticale



- La durabilité réelle d'un produit dépend d'un grand nombre de paramètres, incluant, entre autres, la qualité et la préparation du support, l'exposition (milieu, climat, angle d'exposition), la maintenance du graphisme, le degré de pollution, la technologie d'impression et la qualité des encres utilisées pour les films d'impression numérique.
- Recommandation (*dans la mesure du possible*) : l'ensoleillement et l'exposition prolongés aux intempéries et à la pollution peuvent provoquer un vieillissement du film⁽²⁾. Un véhicule recouvert de film doit être protégé du soleil et des intempéries (pluies, rosées...) aussi souvent que cela est possible : dans la journée, se garer à l'ombre ; la nuit, garer le véhicule dans un garage fermé (à défaut, couvrir le véhicule d'une housse de protection).

REMARQUES :

(1) Les durabilités indiquées dans ce document ne constituent pas une garantie. Il s'agit d'une estimation d'une durée pendant laquelle le film garde une apparence correcte, à une distance d'observation usuelle.

La dégradation des matériaux (telle une légère et progressive modification de la couleur et de la brillance) est un phénomène naturel et inévitable.

(2) Si une dégradation importante du film (due à une exposition prolongée à l'ensoleillement, aux intempéries, aux agents polluants) apparaît (décoloration, farinage, brunissement...), celui-ci doit être retiré immédiatement du véhicule, afin d'éviter tout endommagement de la peinture sous-jacente.

La très grande diversité des supports de marquage et des possibilités toujours nouvelles doivent conduire l'utilisateur à examiner les aptitudes du produit lors de chaque usage.

Toutes les informations publiées sont basées sur des mesures régulièrement effectuées en laboratoire. Elles ne constituent pas cependant un facteur de garantie intangible. Le vendeur décline tous les dommages indirects et ne sera responsable qu'à concurrence du prix de ses produits. Toutes nos spécifications sont sujettes aux changements sans notification préalable. La mise à jour de nos spécifications est automatique sur notre site www.hexis-graphics.com.